

REMERCIEMENT

L'actuel rapport de stage est pour nous la récompense de sacrifice consentis durant notre formation professionnelle et scientifique à l'Office National du Café et à l'Université de Kinshasa.

A l'issue d'un stage pratique de deux mois effectué dans cet office, précisément au service social.

A ce sujet, nous ne manquerons pas de remercier tout à tour toutes les autorités administratives de l'Office National du Café, les chefs des services techniques ainsi que leurs adjoints et tout le personnel de l'ONC dans l'ensemble pour votre hospitalité, votre encadrement.

Nos remerciements vont tout droit aux responsables de la direction administrative, précisément à Monsieur le directeur Administratif MPOYO et ses adjoints, au chef du personnel de l'ONC, et sans oublier Madame MASIALA... chef de service social dont nous étions affectés pour la réalisation de la dite formation, à monsieur MICHEL LUSHIMA responsable du Bureau Formation et sélection et ses collaborateurs pour le service rendu à notre égard.

Pour le bureau d'étude de l'ONC, nous disons aussi surtout à Monsieur le responsable du service de documentation, recherche et publication ; Monsieur Célestin MASEDI NZAU pour sa contribution en information et communication.

Enfin, nous remercions les autorités Académiques de l'UNIKIN qui nous ont orientés vers la pratique professionnelle à l'ONC.

INTRODUCTION

Nous nous trouvons en deuxième Licence en Sciences Politiques et Administratives à l'UNIKIN, il est de coutume qu'à la fin de chaque année académique les étudiants finalistes présentent un rapport de stage pratique qui sanctionne et contribue à la réussite du cycle universitaire de l'intéressé suivant.

Pour ces raisons de la formation pratique, il est impérieux que le stage en question ait une courte durée de deux mois comme prévu au programme académique de l'UNIKIN.

Notre stage a eu lieu au service social pendant deux mois c'est-à-dire du 16 avril au 16 juin 2009. Soit une durée de deux mois.

Hormis l'Introduction, notre travail compte deux chapitres ci-après :

- *Chapitre 1 : la présentation de l'ONC et*
- *Chapitre 2 : le déroulement du stage proprement dit, suivi d'une conclusion.*

Nous terminerons notre introduction en vous souhaitant une très bonne et agréable lecture.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DU CAFE

I.1. Identification

L'Office National du Café en sigle « O.N.C » autrefois « OZACAF » a été créé par l'ordonnance n°79/059 du 07 mars 1979. C'est une entreprise publique à caractère agricole, technique et commercial, placée sous la tutelle des ministres de l'agriculture et du portefeuille.

Siège Social : avenue général BOBOZO n°2777
Kinshasa/Kingabwa B.P 8931/Kinshasa I., Fax :
24388684/M1/12/37639, tél : 71.144, E-Mail : onckin@yahoo.fr

Cadre organique :

- Le conseil d'Administration ;
- Le comité des gestions ;
- Le collège des commissaires aux comptes ;
- Le conseil d'Administration est un organe de la prise des décisions ;
- Le comité d gestions est celui de l'exécution des décisions du conseil d'administration ;
- Les collèges des commissaires aux comptes est là pour contrôler les finances et apporter les corrections à la gestion du finances de l'O. N.C.
- Le conseil d'administration est composé par les administrateurs nommés par ordonnances présidentielles, tandis que les membres du comité de gestion sont :
 - Un administrateur délégué général ;
 - Un administrateur délégué général adjoint ;
 - Un administrateur directeur technique ;
 - Un délégué juridique principal pour le personnel de l'ONC.

4. Cadre Fonctionnel ou Situation géographique de l'ONC

L'ONC se compose :

- Une direction générale ;
- Quatre directions centrales ;
 - Direction technique ;
 - Direction commerciale ;
 - Direction administrative ;
 - Direction financière.
- Trois secteurs
 - Goma ;
 - Beni ;
 - Bukavu.
- Neufs sous secteurs
 - Isiro - Gemena ;
 - Zongo – Kisangani
 - Bunia – Boma ;
 - Kutu ; Matadi ; etc
 - Mbandaka
- Sept centres de vulgarisation et bureaux
 - Bumba - Boende
 - Buta - Kikwit
 - Lodja – Mweka
 - Kindu
- Les sections bureaux et postes de vulgarisation sont disséminés à travers la R.D.C
- Deux représentations à l'étranger.
- Bureau de Mombasa ; P.O. BOX 82212, téléc 21126
- Bureau de Londres

5. Régime Fiscal :

L'ONC est soumis au régime de Droit commun en matière fiscale mais, il est exonéré des impôts sur les revenus, sur le patrimoine (contribution directe) et sur la C.C.A (contribution sur le chiffre d'Affaires).

I.2. Nature Juridique et Historique de l'ONC

Pour mieux présenter l'O.N.C, il faut l'analyser à travers son identité, sa nature juridique et son historique, sa mission spécifique et son champ d'action, son organisation interne et sa gestion. Son patrimoine, sa situation financière et ses relations bancaires, la situation du personnel et ses relations avec d'autres organismes.

Reprenant son action dénomination, l'Office National du Café en sigle O.N.C appelé il y a peu « Office Zaïrois du Café » (OZACAF) est une entreprise publique à caractère Agricole, Industriel et Commercial, dotée de la personnalité Juridique.

Crée par l'Ordonnance lois n°72/030 du 27 juillet 1972 : l'Office National du Café est régi actuellement par l'ordonnance n°79/059 du 07 mars 1979 ainsi que par la loi cadre n°78/002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques.

Sur le plan historique, il est issu de la fusion de trois anciens offices créés au lendemain de la deuxième guerre mondiale et du conseil national du café.

En effet, dès l'époque coloniale, les autorités avaient perçu l'importance des produits agricoles d'exportations dans l'économie du pays.

Et, en application de l'ordonnance-loi n°197/AGRI, du 23 juin 1974, relative à la création des organismes dénommés « offices » remplacée par l'ordonnance-loi n°53/400 du 04/12/194,

le gouvernement de la colonie crée trois offices agricoles dont les missions essentielles étaient de promouvoir le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles et de l'élevage et notamment d'en aider et d'améliorer la production et le conditionnement.

Ces trois offices sont :

- L'office du café robuste en abrégé O.C.R : crée par l'ordonnance n°53/107 du 20 mars 1948. Son siège était à Léopoldville.
- L'office des produits Agricole du Kivu OPAK crée en 1957, son siège était d'abord à Bukavu puis transféré à Goma.
- L'office de produits Agricoles de Stanley ville « OPAS » devenu plus tard office des produits Agricoles et d'élevages de KIBALI Ituri en abrégé APAEK. Créé par l'ordonnance n°53/408 du 04/12/1948. Son siège était à Bunia.
- Le conseil National du café en abrégé C.N.C crée par l'ordonnance n°40 du 5 mars 1963 dont le siège se trouve à Kinshasa.
- Le C.N.C était alors chargé de la définition de la politique extérieure en matière du café par la répartition des timbres O.I.C (Organisation Internationale du Café) et de la défense des Intérêts de l'Etat Congolais.

I.3. Missions et Champ d'Application de l'ONC

L'ONC qui s'est substitué à ces anciennes offices, à aujourd'hui pour missions principales :

- a) sur le plan Agronomique : l'ONC fournit une aide technique aux planteurs ;

L'ONC finance les activités des recherches, de développement et d'amélioration de la production du café.

- b) Sur le plan Industriel : Assurer l'usinage et les conditionnements de son café et celui de tiers ; assurer l'assistance technique aux usiniers.
- c) Sur le plan normatif : Agréer les entrepôts, les hangars, les centres de stockage du café ; contrôler la qualité et les conditionnements du café destinés à l'exportation ; proposer à l'autorité de tutelle, les normes les plus appropriés à la définition des types commerciaux adoptés au marché mondial ; défendre les intérêts de l'Etat pour tout ce qui concerne le café.
- d) Sur le plan commercial : Agréer et contrôler les négociations et les exportations ; Assurer le contrôle permanent des stocks nationaux ; publier les mercuriales (prix moyen du café à l'exportation) ; Acheter aux producteurs et commercialiser sur le marché International pour son propre compte le café et l'exporter ; représenter la RDC auprès des organisations Internationales du Café.

Il y a lieu de signaler qu'aujourd'hui, le champs d'activités de l'Office réduit et limite au seul café contrairement aux anciens offices qui avaient la compétence sur le thé, le pyrèthre, le pignem, le vincadégital, l'athémia, le cordama, le ralfia, le quinquina et son extrait la totaquina, la papaïna, les huiles essentielles, etc... en un mot tous les produits agricoles Industriels d'origine végétal.

I.4. Organisation et Gestion

a) Organes des Gestions

- l'organisation et le fonctionnement de l'ONC sont régis par les dispositions de l'ordonnance n°79/059 du 07 mars 1979 portant statut de l'office ainsi que la loi-cadre n°78-002 du 06 janvier 1978 applicables aux entreprises publiques telles que modifiée à ce jour.
- l'office national du café est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Agriculture, pêche et Elevage et sous la tutelle financière du portefeuille.

- Les organes de gestion de l'ONC comprennent un conseil d'administration, un comité de gestion et un collège des commissions aux comptes.

b) Structures fonctionnelle de l'ONC

La structure organique de l'ONC se présente comme suit :

B1. La direction Générale : au sein de laquelle évoluent avec le rang des directions :

- Le bureau d'études ;
- Audit Interne
- Les représentations extérieures à Londres (O.I.C), Angleterres, Kenya et Mombassa.

- Avec le rang de sous direction :

- La cellule juridique
- Le secrétariat (du comité de gestion et du conseil d'administration)

- Avec le rang des services : le service d'Information, le service des approvisionnements

B.2. Deux directions opérationnelles dont la direction technique et la direction commerciale

B.3. Deux directions d'appui dont la direction financière et la direction administrative.

B.4. Les succursales : sont situées à l'Intérieur du pays et comprennent les secteurs, les sous-secteurs et centres de vulgarisation et d'encadrement.

- Secteur : Beni, Bukavu, Goma
- Le sous-secteur : Boma, Bunia, Gemena, Isiro, Kisangani, Kutu, Mbandaka, Mobayi Mbongo, Zongo et Matadi.
- Au centre de vulgarisation et d'encadrement :

Au total 19 centres : Bansankusu, Basoko, Boende, Bokoro, Bolomba, Bulungu, Bumba, Buta, Ikela, Kindu, Kikwit, Lodja, Luozi, Mweka, Nioki, Opala, Oswhe, Thiela, Tolo.

I.5. Patrimoine de l'ONC

L'Office national du café « ONC » en sigle possède un important patrimoine à Kinshasa ainsi qu'à l'intérieur du pays. Il est constitué des concessions foncières d'immeubles, des mobiliers et matériels d'exploitations.

ORGANIGRAMME

CHAPITRE II : DEROULEMENT DU STAGE PROPREMENT DIT AU SERVICE SOCIAL

Notre stage s'est déroulé pendant la période allant du 16 Avril au 16 juin 2009.

Il s'est effectivement déroulé au sein de la direction administrative sous tutelle de direction administrative par là, nous étions affectés à deux services qui sont :

- Le service social
- Bureau carrières (planning)

II.1. Service Social

C'est un service qui s'occupe de la vie sociale des agents de l'ONC c'est dirigé par un chef de service. Le dit service a deux bureaux :

- Le bureau des œuvres sociales ;
- Le bureau des sécurités sociales

II.1.a. Bureau des œuvres Sociales : il traite des activités administratives liées au cas de décès, coutume, mérite (ce bureau est dirigé par un chef du bureau/madame MASIALA...) il est composé de 5 sections. Parmi les 5 il ya deux qui sont en action.

1. Section décès : cette section s'occupe de :

- La réception du certificat du décès ;
- La sortie du dossier (fiche) pour vérification ;
- L'approbation du cas par l'ADA ou son préposé ;
- L'établissement des documents de sortie des fonds et du bon de commande pour retrait cercueil et corbillard ;
- Le retrait du corps de la morgue ;
- La levée du corps ;

- La remise de l'aide sociale à la famille éprouvée ;
 - La justification du fond à la direction financière.
2. Section rente de veuve et orphelin

Elle s'occupe de :

- La présentation du certificat d'inhumation du chef de bureau par les assistants sociaux (dans 48 heures) ;
- L'établissement du document de paiement de la rente pour veuve et orphelin (48 heures).
- La transmission du document à la direction financière pour paiement (dans 48 heures)
- Section décès suite.

Article 60 dit ceci : en cas de décès l'ONC intervient dans le décès d'un agent, épouse, parent au 1^{er} degré ou un enfant près à compter des collations familiales.

En cas de décès de l'une des personnes signalées ci-dessous, l'office prend en charge le coup du cerceau, de la croix, du cercueil, de la couronne ainsi que le frais de transport, de la dépouille jusqu'au lieu d'inhumation qui est le lieu du travail de l'agent si la mort survient sous son toit ou dans une grande ville du pays ou l'ONC est implanté.

NOTRE ACTIVITE AU SERVICE SOCIAL

Dans ce service notre tâche était de calculer la rente au veuve et des orphelins ; de préparer les différents dossiers des personnes pensionnés et calculer leurs salaires de fin de carrières.

ORGANIGRAMME

II.4. ACTIVITE AU BUREAU CARRIERES (Planning)

Le bureau carrière est défini comme banque des données c'est donc dans ce bureau qu'on trouve toutes les données possibles des travailleurs.

Notre activité au planning a consisté à remplir les chiffres des bureaux employeurs et de remettre en ordre selon leur terrain d'action. On s'exerçant aussi à répondre aux quelques lettres et de demande d'emploi.

ACTIVITE QU'EXERCE LE DIT BUREAU

Comme nous l'avons dit, ce bureau parle de toutes les données nécessaires des employeurs. Il contrôle la présente pour matière de chaque employeur, il classifie le niveau d'étude ou qualification exigée ou recrutement de l'employeur, il accorde le congé aux employeurs.

C'est un bureau qui est attaché à celui du personnel.

3. NIVEAU D'ETUDE OU DE QUALIFICATION AU RECRUTEMENT

Grade d'engagement	Niveau d'études de qualification
1. C.S3 CS2 Agent de cadre CS1	Diplôme universitaire partout sur plus de 5 ans d'études, Ex docteur en SPA 5 ans Diplôme universitaire partout 5 ans d'études au niveau : ex docteur à thèse ; docteur Licence (4 ans)
2. M.3 M.2 Agents de maîtrise M1	Graduat (3 ans) Ex- capacité ou diplôme terminal partout sur 2 années d'enseignement supérieur. Diplôme d'humanité (6 ans)
3. C.8 C.7 C.6 C.5 Agents relevant de la classification générale des emplois C.4 C.3 C.2 C.1	5 ans post-primaires suivis avec succès. Ex : certificat cycle court. 3 années post-primaires suivies avec succès. Travailleur semi-qualifié Manœuvre spécialisé Manœuvre lourd Manœuvre primaire

CONCLUSION

Nous avons effectués un stage à l'Office National du Café « O.N.C » en sigle au cours de la période allant du 16 avril au 16 juin 2009 au sein de la direction Administrative sous tutelle de directeur administratif

Nous étions affectés dans le service social et le bureau de carrière (planning). Le service social se subdivise en deux bureaux :

- Bureau des œuvres sociales et ;
- Bureau des sécurités sociales.

Le service social est composé de 5 sections. Parmi le 5 il y a deux qui sont en actions.

1. Section décès : c'est une section qui s'occupe du calcul, vérification des fiches (dossiers) de fond et le bon de commande pour retrait de cercueil et corbillard, la remise de l'aide sociale à la famille éprouvée ; la justification du fond à la direction financière.

2. Section rente de veuve et Orphelin : après avoir enterré, la section ici s'occupe de la présentation du certificat d'inhumation au chef de bureau par les assistants sociaux dans 48 heures, l'établissement du document de paiement de la rente pour veuve et orphelin dans 48 heures.

La réalisation de ce stage à l'ONC constitue une preuve matérielle de notre passage au sein de cette entité administrative.

A l'occasion du dit stage, nous avons pu connaître les réalités administratives au sein de différents services. Par là, nous ne pouvons que nous jouir du fait que notre stage nous a apporté des nouvelles à la réalité de tout ce qui jusque là demeurant en nous que de manière théorique c'est-à-dire nous avons palpé les

réalités professionnelles tant privée, que public, par des calculs de tout preuves concernant la rente de veuve et orphelins, le décès d'un agent public que privé.

Et voici en annexe quelques fiches en titre d'exemple.

SUGGESTION

Pour que l'ONC puisse porter sa plus belle robe qu'à l'époque de l'OZACAF, nous suggérons :

a) Aux autorités politiques

- D'instaurer un climat de sécurité sur l'ensemble du territoire national afin que l'ONC puisse recouvrir ses avoirs en intégralité ;
- De subventionner l'ONC dans sa production aux fins de permettre aux nationaux de consommer les produits locaux (café, thé, etc.) et d'éviter l'importation de ces produits.

b) Aux autorités de l'ONC

Nous leurs suggerons :

- 1) D'équilibrer les différents services en matières de bureau moderne (chaises, tables, climatisation, les ordinateurs) ; d'améliorer aussi la situation sociale des travailleurs en leurs octroyant des primes considérables et aussi un salaire décent et régulier.

Nous ne pouvons clore sans autant suggérer aux autorités de l'Unikin :

1. D'aménager le temps pour permettre aux étudiants de disposer un peu plus du temps nécessaire d'apprentissage sur le terrain.

2. Nous leurs demandons de séparer la période de stages d'une part et les matières (cours) d'autre part car l'apprentissage est un moment nécessaire pour notre formation.